

**Département**  
Loire-Atlantique  
**Arrondissement**  
Saint-Nazaire  
**Canton**  
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 22 juin 2022

**DEL\_20220622\_16**

Nombre de Conseillers **29**  
En exercice  
De présents **21**  
De votants **28**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juin,  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Produit des amendes de police – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique**

**Etaient présents :**

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE – Véronique JULIOT – Gilles BRIAND – Laurence FREMINET – Hervé MORICE – Emilie CORDIER (arrivée à 19h27) – Myriam LEROUX – Sébastien WAIRY – Patricia L'ECORSIER (arrivée 18h50) – Stanislas FONLUPT – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER – Laurence DUPONT – Yannick BEAUVAIS – Christelle POHON – David PELON – Michel CONANEC – Aurélie LE GUNEHEC – Alain DESMARS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

**27 juin 2022**

Et que la convocation avait été faite le

**15 juin 2022**

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Emilie CORDIER donne pouvoir à V. JULIOT (arrivée à 19h27)
- Denis ROULAND donne pouvoir à S. WAIRY
- Patricia L'ECORSIER donne pouvoir à D. MAHE-VINCE (arrivée à 18h50)
- Stéphanie BURNEL donne pouvoir à L. DUPONT
- Benoît PICHARD donne pouvoir à C. OLIVIER
- Jessica NICOLAS donne pouvoir à L. FREMINET
- Jean-Pierre LE CROM donne pouvoir à J.L. LELIEVRE
- Françoise HAFFRAY donne pouvoir à D. PELON
- Didier NOUZILLEAU donne pouvoir à D. PELON

**Absentes :**

- Isabelle GUENEGO

Mme Aurélie LE GUNEHEC a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

La ville de Trignac au travers de son Plan Local de Déplacement Opérationnel continue sa démarche pour l'année 2022, sur l'ensemble de son territoire communal d'amélioration des comportements et des pratiques de mobilités des usagers de la route en sécurité. Pour cela, la mise en place d'infrastructures éligibles aux produits des amendes de police 2021 sont indispensables. Elle permettra de saisir le Conseil Départemental de Loire-Atlantique afin de faire une demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police. Elle se décline en trois axes d'actions :

#### **Pour la sécurisation des écoles :**

Toujours dans l'objectif de permettre à l'usager de la route de bien identifier la présence d'enfant, il sera mis en place un sigle école sur la chaussée à l'abord de la maternelle Louise Michel.

#### **Pour la sécurisation des quartiers :**

Afin de faciliter la giration et d'éviter le passage des bus sur les trottoirs de la rue de la Menée Landais, il va être pratiqué à la reprise en totalité de l'ilot existant ainsi que les marquages au sol.

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022

**SLO**

ID : 044-214402109-20220622-DEL\_20220622\_16-DE

Sur la rue Jules Verne, afin de sécuriser un virage serré où il a été constaté des risques possibles de choc frontal, un ilot central sera mis en place et de la ligne stop existante sera redispesée dans l'objectif de lever les risques.

Rue de Prézégat, afin de lutter contre les grands excès de vitesse liés à la morphologie de la route (route linéaire), il va être procédé à la mise en place d'une chicane afin de faire ralentir les véhicules.

Sur l'échangeur de Trignac centre, la reprise en peinture de la bande axiale pour des raisons de sécurité s'impose, comme pour l'ensemble du territoire, des réfections de passages piétons, de stop, de signalétique verticale et horizontale sont nécessaires.

La ville de Trignac a réalisé de nombreux aménagements concrétisant une volonté affirmée : faire de Trignac une ville apaisée donnant une véritable place aux déplacements actifs et à ses habitants. Afin d'étendre cette démarche à l'ensemble de la commune, l'objectif pour cette fin d'année 2022 sera d'intégrer le concept de ville 30, ce qui implique pour cela, la mise en place de signalétique horizontale et verticale.

Le coût d'environ 31 000 € HT sous maîtrise d'ouvrage Ville, pourrait ainsi être réduit avec une subvention d'investissement au titre du « produit des amendes de police » 2021, pouvant être estimée autour de 10 000 € HT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Travaux en date du 8 juin 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

- **Article 1** : D'émettre un avis favorable à la liste des travaux proposés dans le cadre de la demande de subvention de la répartition du produit des amendes auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique.
- **Article 2** : d'autoriser le maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la demande de subvention.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 29/06/2022 - Préfet le :

Reçu en préfecture le 29/06/2022 - Préfet le :

Affiché le 29/06/2022 - Maire le : **SLOW**

ID : 044-214402109-20220622-DEL\_20220622\_16-DE